

Mise en Place du Plan Communal de Sauvegarde

Suite à la tempête XYNTHIA, à ses conséquences et à la parution de l'étude du Plan de Prévention des Risques d'Inondation, la commune de la Faute sur Mer a lancé une étude afin d'établir et mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde destiné à anticiper les situations de crise.

Une première réunion de présentation à été organisée le 6 octobre 2010 à la mairie de la Faute sur Mer avec l'ensemble du personnel communal. Cette réunion présentait les objectifs du Plan Communal de Sauvegarde de la Faute sur Mer ainsi que la méthodologie de travail.

Plusieurs thématiques ont été présentées pendant cette réunion :

- **Les objectifs du Plan Communal de Sauvegarde**
 - o Organiser et préparer les différentes missions communales
 - o Déterminer les moyens d'alerte et d'information de la population
 - o Déterminer les moyens d'appuyer les services de secours
 - o Assister et soutenir la population

- **La nécessité d'engager l'ensemble du personnel dans le projet**
 - o Bonne connaissance du territoire et de la population communale
 - o L'ensemble des ressources de la commune pouvant être mobilisé
 - o Nécessité d'établir des relations avec différents acteurs
 - o Participation aux réunions

- **L'organisation de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde**
 - o Chef de projet : Michel VERHECKEN
 - o Comité de pilotage : Marie Thérèse TARRERY, Serge CLAVEAU, Samuel VEILLARD
 - o Bureau d'étude : *Urba Concept Ouest* représenté par Michel SAZERAT
 - o Coordonateur de projet : Fabien HAMON
 - o Cette commission sera en contact avec les services préfectoraux pour organiser la procédure en conformité avec la réglementation et avoir communication du PORTE A CONNAISSANCE (document qui fixe les objectifs du PCS), la DDTM, le SDIS et tout autre service ou organisme pouvant participer à l'établissement et à la finalisation des documents.

L'objectif de cette étude est de réaliser des outils opérationnels avec la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui sera diffusé très largement à la population de la Faute sur Mer, à l'office de tourisme, aux campings et aux loueurs saisonniers pour information systématique des estivants.

Il sera également nécessaire de pérenniser le Plan Communal de Sauvegarde en désignant un responsable qui sera chargé des mises à jour des différentes données du document si possible en temps réel et au minimum deux fois par an.

Des exercices seront réalisés avec l'ensemble du personnel communal et tous les services intéressés afin de vérifier et adapter les différentes procédures mais surtout d'entretenir à long terme « une culture communale de sécurité civile ».

Plusieurs thématiques de travail seront étudiées au cours du projet. Elles permettront de déterminer les missions communales nécessaires à anticiper et gérer au mieux les situations de crise. Les cellules de travail sont les suivantes :

- Cellule **relations publiques** (communication, information sur les risques)
- Cellule **lieux publics et établissements recevant du public**
- Cellule **logistique** (gestion du matériel communal)
- Cellule **Agriculture, Artisanat, Industrie**
- Cellule **population** (recensement, évacuation...)
- Cellule **liaison avec les secours**

Plusieurs personnes apporteront leurs compétences dans l'élaboration du projet : Marie Thérèse TARRERY dans le domaine de la population, Serge CLAVEAU au sein de la cellule Agriculture, Artisanat, Industrie, Jean François ETIENNE dans le domaine du matériel communal, Héloïse SERPAULT dans le domaine de la communication, Samuel VEILLAD dans le domaine des secours et la connaissance du territoire.

Au cours de cette réunion, plusieurs idées ont été émises :

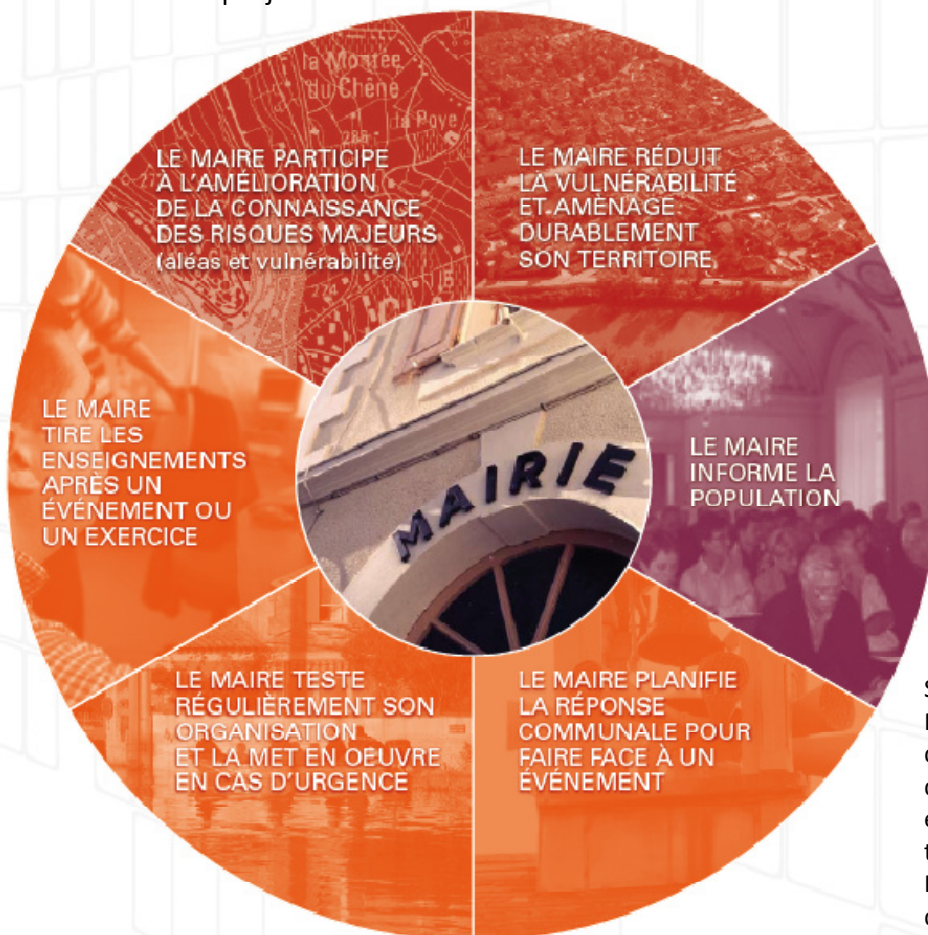
- **Recenser les résidents de la commune de la Faute sur Mer** : sachant que le recensement partiel national doit être organisé prochainement, une fiche de renseignement supplémentaire pourrait être remplie par les agents recenseurs. Ceci permettra de créer une base de données intéressante sur la population de la Faute sur Mer. Cette fiche comprendra entre autre des informations sur la mobilité et les handicaps éventuels des résidents (informations particulièrement importantes en cas d'évacuation ou de mise en sécurité des personnes, il est bien entendu que ces renseignements devront être tenus à jour).
- **Recenser le matériel communal** : la mairie devra recenser l'ensemble des ressources matérielles communales (véhicules + matériel). De plus, il serait également intéressant de recenser le matériel pouvant être réquisitionné auprès des entreprises de la Faute sur Mer.
- **Préparer le matériel communal à chaque grande marée** : le matériel communal devra être opérationnel et prêt à l'emploi à chaque grande marée.
- **Déterminer un lieu stratégique de prise de décision** : la mairie étant située en zone à risque, il est nécessaire de déterminer un autre site permettant de mettre en place le Poste de Commandement Communal. Le Pavillon des Dunes serait un site intéressant par son positionnement et sa capacité d'accueil. L'inconvénient serait le transfert des données entre la mairie et ce site en cas de crise.
- **Météo France** : la mairie pourrait contracter un abonnement avec météo France afin d'obtenir des prévisions météorologiques quotidiennement.
- **Déterminer un système d'alerte local et des communications** :

Pistes à étudier :

- Sirènes installées sur la commune de la Faute sur Mer
- Un système de communication avec message d'alerte émis par des appels automatiques vers les résidents.
- Par ailleurs, la mairie s'est équipée récemment d'un téléphone satellitaire.

- **Déterminer des points de repli en cas d'évacuation de la population :** il sera nécessaire de mettre en place des points de repli sur les secteurs les plus hauts de la commune en cas de risque d'inondation. Ces points de repli pourraient être aménagés sur des plateformes sur lesquelles pourraient être installées des structures couvertes équipées d'éclairage, de système de communication et d'une personne référent.
- **Obtenir un moyen de transport collectif en cas de crise :** il serait nécessaire d'utiliser un moyen de transport collectif (bus) pour une éventuelle évacuation de la population. Pour cela, la mairie doit prendre contact avec une entreprise de transport collectif afin de déterminer les mesures à prendre en cas de crise.

L'ensemble de ces idées sera pris en considération pendant les différentes réunions d'élaboration du projet.



La démarche locale de gestion des risques

Source du document :
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales